

Bourg-en-Bresse, le **24 DEC. 2021**

La préfète

à

Destinataires *in fine*



- Objet** : Posture Vigipirate « hiver 2021 et printemps 2022 » - niveau « sécurité renforcée - risque attentat »
- Pièce jointe** : Logo « sécurité renforcée - risque attentat » à diffuser largement

Le Premier ministre a décidé de maintenir l'ensemble du territoire au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ». Ce niveau d'alerte atteste d'un niveau de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire. Sept attaques terroristes abouties sur le territoire national en 2020 et 2021 ont causé huit morts et onze blessés. La menace terroriste, d'origine essentiellement endogène, se maintient donc à un niveau élevé, malgré l'affaiblissement des organisations terroristes extérieures et la dégradation très importante de leurs capacités à projeter des attaques.

La déclinaison « hiver 2021 et printemps 2022 » de cette nouvelle posture, immédiatement applicable, met désormais l'accent sur :

- la **sécurité des grands espaces de commerce, des lieux de rassemblement, tels que les marchés de Noël et les lieux de culte**, marqués par une forte affluence lors des fêtes de fin d'année ;
- la **sécurité des événements de la présidence française de l'Union Européenne** ; l'Ain ne devrait pas être directement concerné par des événements en lien avec ce temps fort diplomatique ;
- la **sécurité des élections nationales** (présidentielles les 10 et 24 avril 2022 et législatives les 12 et 19 juin 2022) ;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- la **sécurité des bâtiments publics** (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec **une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux**, ainsi que la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution des produits de santé, ainsi que des lieux de vaccination ;
- la **sécurité numérique** notamment en prenant en compte les conséquences de la pandémie de la COVID-19. Celle-ci a imposé un changement des pratiques au sein des organisations, impliquant un recours au télétravail et à l'utilisation quotidienne d'outils numériques.

Afin d'informer nos concitoyens de l'activation du niveau « sécurité renforcée - risque attentat » je vous demande de diffuser le logo et les fiches pratiques placées en pièces jointes à cette posture. Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain <http://www.ain.gouv.fr/>. Aussi, je vous invite à consulter la plateforme en ligne www.vigipirate.gouv.fr afin de prendre connaissance de l'actualité et des évolutions relatives au dispositif Vigipirate.

En cas d'attaque ou d'évolution significative de la menace terroriste au niveau national ou local, cette posture Vigipirate est susceptible de faire l'objet d'une adaptation, en urgence.

La préfète,

Pour la Préfète,
Le sous-préfet, secrétaire général

Philippe BEUZELIN

DESTINATAIRES :

- Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ain
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Madame la directrice interdépartementale de la police aux frontières
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects
- Madame la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités culturelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale